

# L'ORDRE

## DE LA MARCHE

### POUR LA

## PUBLICATION

# DE LA PAIX.



A PARIS,

Chez PIERRE MERGE', rue S. Jacques, au Cocq. 1714.

L O R D R E

DE LA MARCHÉ

POUR LA

PUBLICATION

DE LA PAIX



A PARIS,

chez Pierre Mouton, au Salon de la Paix, au Coin de la Rue de la Harpe, n. 1714.



L' O R D R E  
DE LA MARCHE  
POUR LA PUBLICATION  
DE LA PAIX.

I.



E l'Hostel de Ville par les ruës de la haute Vanerie, des Arcis, des Lombards, de la Feronnerie, Saint Honoré, Saint Nicaise, devant le Château des Tuilleries, où l'on lit l'Ordonnance du Roy, &c.

II.

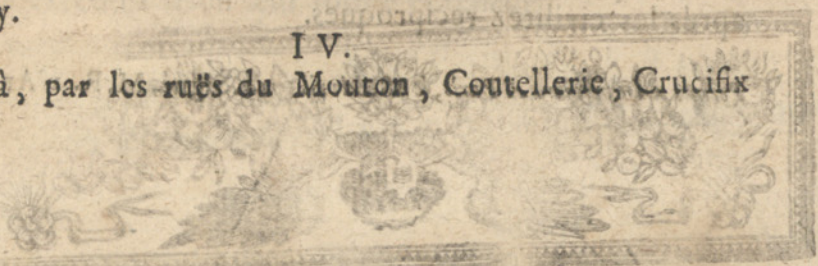
Delà, par le Guichet du Louvre, sur le Pont Royal, par les Quays jusqu'au Pont-neuf, par le Quay des Orfévres, les rues Saint Louis & neuve Sainte Anne, en la Cour du Palais devant le May, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

III.

Delà, par les ruës de la vieille Draperie, de la Lanterne, Pont Nôtre Dame, Quay Pelletier à la Place de Grève, devant l'Hostel de Ville, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

IV.

Delà, par les ruës du Mouton, Coutellerie, Crucifix



Saint Jacques, devant la Porte du Grand Châtelet, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

V.

Delà, par les rues Saint Denis & Truanderie, dans la Place des Hales, où est le Pilory, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

VI.

Delà, par la Pointe Saint Eustache, les ruës Mont-martre & des Foffez Mont-martre, dans la Place des Victoires, devant l'Effigie du Roy LOUIS XIV. où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

VII.

Delà par la ruë Neuve des Petits-Champs, à la Place de LOUIS le Grand, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

VIII.

Delà, par la ruë S. Honoré, à la Croix du Tiroir, la ruë de l'Arbre-sec, sur le Pont-Neuf, devant l'Effigie du Roy Henry IV. où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

IX.

Delà, par le Quay des Augustins, à la Place du Pont Saint Michel, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

X.

Delà, par les ruës de la Vieille Bouclerie, Saint Severin, & Galande, dans la Place Maubert, où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

XI.

Delà, par les ruës Saint Victor, des Bernardins, Quay de la Tournelle, Isle Notre-Dame, ruë neuve des Nonaindieres, Saint Antoine & Royale, dans la Place Royale devant l'Effigie du Roy LOUIS XIII. où l'on lit l'Ordonnance du Roy.

XII.

Delà par les ruës neuve Sainte Catherine, des Francs-Bourgeois, vieille ruë du Temple & Saint Antoine, à la Place Baudoyer, où l'on lit pour la dernière fois l'Ordonnance du Roy.

Là se partagent les Officiers du Châtelet & de la Ville, après les civilitez reciproques.

Permis d'Imprimer. A Paris, le 18. Avril 1714. Signé, M. R. D'ARGENSON